

Le compte
administratif 2014
de la Région Alsace

Avis



Avis

.....

**Le compte
administratif 2014
de la Région
Alsace**

17 juin 2015

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional d'Alsace en date du 21 mai 2015,

Vu le projet d'avis transmis par la commission « Finances, fiscalités et évaluation » du CÉSER- Alsace en date du 15 juin 2015,

Vu la décision du bureau du CÉSER- Alsace en date du 17 juin 2015.

François KUSSWIEDER, rapporteur, entendu en séance plénière,

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace a voté le présent avis par :

72 pour

0 contre

0 abstention

Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace

.....
Avis n° 05- 2015 – Le compte administratif 2014 de la Région Alsace

Par courrier du 21 mai 2015, le Président du Conseil régional d'Alsace a saisi le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace (CÉSER-Alsace) pour avis sur le compte administratif 2014, préalablement à son examen par le Conseil régional.

Observations générales

En dépit des contraintes financières que la réforme de la taxe professionnelle a fait peser sur les collectivités depuis 2011 et malgré la baisse des dotations de l'Etat (5,2 M€ en 2014), la Région conserve un cadre budgétaire globalement sain tout en maintenant ses investissements et en préservant ses capacités de financement.

Le CÉSER-Alsace relève qu'en 2014, l'autofinancement est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent avec 131 M€ dégagés de la section de fonctionnement (contre 149,1 M€ en 2013) représentant 20,6% des recettes de fonctionnement.

Il convient de noter que le recours à l'emprunt est en augmentation (80 M€ en 2014 contre 50 M€ en 2013) en raison de la baisse des dotations de l'Etat et des recettes fiscales (CVAE - 15 M€).

Le CÉSER-Alsace souligne en outre que le taux de réalisation global des dépenses s'est encore amélioré : il passe de 98,2% à 99,3%. Ce chiffre est le fruit d'efforts importants d'une gestion réaliste tant au niveau des inscriptions budgétaires que de l'utilisation effective des crédits votés.

Concernant la dette, sa charge de remboursement s'élève à 78,9 M€ dont 56,7 M€ en capital et 22 M€ d'intérêts. Quelques points sont à évoquer :

- *l'encours de dette*

Le CÉSER-Alsace constate que l'encours de la dette est en augmentation de 23 M€ avec un capital restant dû de 803,9 M€.

Il rappelle également que la Région a recours au crédit-bail pour financer le matériel de transport ferroviaire, dont le montant n'est pas inclus dans l'encours de dette mentionné, élément que la Chambre régionale des comptes avait relevé et demandé de corriger par souci de transparence¹.

- *la capacité de désendettement*

En 2014, du fait de l'augmentation de l'emprunt et de la réduction de l'épargne brute, la capacité de désendettement de la Région augmente à 6,1 années (contre 5,2 ans en 2013) ce qui reste dans la moyenne des Régions.

Cette situation conduit à poursuivre une politique d'investissement en trouvant l'équilibre entre financement par emprunt et autofinancement.

▪ **Concernant les dépenses**

Le CÉSER-Alsace prend acte du montant des dépenses réelles de la Région qui s'élève à 752,7 M€ hors crédit revolving, dont 582,3 M€ sont consacrés aux dépenses d'intervention, en légère baisse par rapport à 2013 (592,5 M€).

Les dépenses en fonctionnement consacrées aux interventions, après une augmentation en 2013 (364,5 M€), sont ramenées à 359,1 M€ en 2014.

¹ <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Region-Conseil-regional-d-Alsace-Strasbourg-Bas-Rhin>

Enfin, hors interventions, les dépenses de fonctionnement ainsi que les frais financiers déjà mentionnés s'élèvent au total à 111,2 M€ en augmentation par rapport à 2013 (106,9 M€).

▪ **Concernant les recettes**

Le montant total des recettes réelles s'élève à 757,3 M€ en augmentation (751,3 M€ en 2013) hors revolving et reprise des résultats. En section de fonctionnement, le total des ressources se monte à 636,8 M€ contre 658,0 M€ en 2013.

L'ensemble de la fiscalité telle que définie après la réforme, procure 354,1 M€ en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (347,4 M€) et concerne :

- **la fiscalité directe**, qui est en baisse à 137,8 M€ contre 153,8 M€ l'an passé. Elle est composée essentiellement de :
 - la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 114,8 M€ soit une baisse de 15,8 M€,
 - les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : 17,5 M€,
 - le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) : 5,5 M€, compensant le produit des deux impôts précédents si leur montant est inférieur aux recettes fiscales perçues avant la réforme.

S'agissant de la CVAE, les mécanismes de compensations des ressources mis en place dans le cadre de la réforme fiscale régionale (Loi de finances pour 2010) induisent un reversement par la Région Alsace de 7,4 M€ en 2014, conséquence d'une augmentation de la ressource constatée en 2013, mais qui ne s'est pas confirmée en 2014.

Il est à noter toutefois que les Régions n'ont aucun pouvoir de décision sur l'ensemble de ces recettes, les taux de la CVAE et des IFER étant fixés au niveau national.

- **la fiscalité indirecte** qui représente 192,3 M€ contre 193,6 M€ en 2013. Cette évolution négative, malheureusement constante, est essentiellement due à une nouvelle diminution de la collecte de la taxe sur les cartes grises (52,0 M€ contre 52,3 M€ en 2013 et 54,2 M€ en 2012) et à la baisse de la part de TICPE (118,3 M€ au lieu de 119,7 M€ en 2013).

Globalement, le CÉSER-Alsace regrette de nouveau que le seul domaine fiscal pour lequel la Région conserve un pouvoir de taux soit lié à l'automobile (6% modulables sur l'ensemble des recettes régionales).

Les dotations versées par l'Etat représentent le second volet des ressources, en baisse à 294,5 M€ (330,5 M€ en 2013).

Ce montant comprend :

- la dotation globale de fonctionnement (184,1 M€),
- les dotations et primes relatives à la formation professionnelle et l'apprentissage (36,7M€),
- la dotation de décentralisation (29,3 M€),
- la dotation d'équipement scolaire (23,5 M€),
- le fonds de compensation de la TVA (8,7 M€)
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, DCRTTP, (5,4 M€).

La baisse des crédits pour l'apprentissage est liée à la modification du régime des primes aux employeurs au niveau national et au désengagement de l'Etat en ce domaine.

Le CÉSER-Alsace reformule ses inquiétudes, déjà rappelées de nombreuses fois dans ses avis budgétaires, sur l'évolution des dotations de l'Etat qui laisse à la Région peu de marges de manœuvre.

▪ **Concernant les résultats**

Le CÉSER-Alsace relève que la section de fonctionnement dégage un autofinancement brut de 131 M€ (contre 149,1 M€ en 2013), qui avec les autres ressources d'investissement et après déduction du remboursement du capital de la dette, permet de financer 60,3% des dépenses d'investissement opérationnel.

Le résultat de l'exercice, toutes sections et tous mouvements confondus, permet de dégager un solde de gestion de 16,3 M€ en progression de 4,6 M€ par rapport à 2013.

Observations relatives aux politiques

Le CESER-Alsace constate avec satisfaction les taux de réalisation élevés dans l'ensemble des politiques y compris pour les domaines importants que sont les transports et l'éducation - formation.

S'agissant de l'économie, le CESER-Alsace regrette que les crédits de fonctionnement réellement mandatés (19 M€) soient inférieurs à ceux inscrits au Budget Primitif (23,2 M€), eux-mêmes en baisse par rapport au Budget 2013. Il avait déjà exprimé son inquiétude quant à cette baisse dans son avis sur le BP.

Concernant la politique éducation-formation, le volume des dépenses atteint 246,3 M€ en légère diminution (252,5 M€ en 2013).

Concernant l'apprentissage, le CESER-Alsace alerte sur la baisse des effectifs d'apprentis qui s'explique principalement par la modification du régime des primes aux employeurs décidée par le gouvernement.

Le CESER-Alsace note également l'amélioration régulière de l'état du patrimoine immobilier des lycées et de sa mise en sécurité. S'il regrette la mise en œuvre trop progressive du programme d'amélioration des conditions d'accessibilité des lycées et CFA publics d'Alsace, étalée sur la période 2014-2022, il relève l'inscription de 33 M€ d'autorisations de programme pour répondre à la mise en œuvre de ce schéma.

Concernant la formation professionnelle continue, le CESER-Alsace note la poursuite de la progression des crédits : 47 M€ en 2012, 53,8 M€ en 2013 et désormais 55,53 M€ en 2014, ce qui démontre l'importance accordée à la formation des demandeurs d'emploi et des salariés et à la nécessité de s'adapter à l'évolution du nombre de chômeurs, a fortiori dans ces périodes économiques tourmentées.

En outre, les socioprofessionnels qui achèvent un avis sur l'impact économique de la culture constatent le maintien du niveau de crédits dédiés à cette politique (17M€).

Dans le domaine des transports, les dépenses sont portées à 213,4 M€ en baisse de 9 M€. Le compte d'exploitation TER est également en baisse pour la seconde année consécutive de l'ordre de 4,2 M€ hors effet de la redevance quai compensée. Le CÉSER-Alsace prend acte que ces économies ont été possibles grâce à des mesures d'optimisation des dessertes et des coûts ainsi qu'à l'indexation favorable de la convention et le bénéfice du Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises (CICE) reversé par la SNCF, dans un contexte de hausse de la fréquentation (+1%). Il s'interroge toutefois sur l'avenir dans la nouvelle Région qui nécessitera des liaisons interrégionales fortifiées, la seconde phase du TGV ne répondant pas à ces enjeux territoriaux. Il rappelle que la Région Alsace a été pionnière depuis l'expérimentation de la régionalisation ferroviaire et qu'elle s'est beaucoup investie - tant du point de vue des dessertes que du matériel roulant - pour favoriser le développement de ce mode de transport dans notre région.

Conclusion

Le CÉSER-Alsace apprécie la gestion budgétaire pragmatique, tant en termes d'inscription budgétaire que de suivi d'exécution des crédits, qui conduit à l'optimisation des taux d'exécution du compte administratif 2014. Le niveau de réalisation global est la conséquence de la sincérité budgétaire du BP 2014 auquel les décisions modificatives n'ont apporté que des changements mineurs.

Pour l'avenir, les socioprofessionnels estiment qu'il est nécessaire de maintenir une gestion régionale permettant de poursuivre une politique d'autofinancement des investissements.

Le CÉSER-Alsace rappelle cependant sa préoccupation permanente en matière d'activité et d'emploi, domaine pour lequel il estime les crédits en deçà des besoins des milieux économiques.

Contacts

Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace

Tél. : 03 88 15 68 00

Mail : ceser@region-alsace.eu

Téléchargez toutes nos productions sur notre site internet : <http://www.ceser-alsace.eu>